



Date du contrôle : 29/06/20
Intervenant : FERRAND P

N° Permis de construire :
Contrôle fait par temps : VARIABLE

Designation du/des bâtiments :

Adresse : 25 Fg de Nozet
Commune : Ancy s/Sein D et
Référence compteur : J14 HA 154396 ✓
Référence point de fourniture :

Date de construction : Avant 1950
Référence cadastrale :
GPS :

Designation du propriétaire :

Référence client :

Mail :

Adresse : 25 Fg de Nozet
Commune : S^e sein - Diagey

Désignation de l'organisme de contrôle :

Nom de l'entreprise :
Téléphone :

Type de contrôle :

Type :
Visite :

Conclusion sur le raccordement :

CONFORME NON CONFORME

- Immeuble non raccordé au réseau d'assainissement
- Evacuation d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées
- Défaut d'étanchéité des installations privées
- Une partie des installations n'est pas raccordée au réseau d'assainissement
- Evacuation d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales
- Raccordement non conforme sur le tabouret de branchement
- Fosse septique / toutes eaux en service et raccordée au réseau d'assainissement
- Absence d'évent
- Autres

Observations :

Bitelle, defectueux mais Raccordement Conforme

Documents remis lors de la visite :

Personne(s) présente(s) lors de la visite :

- Plans de masse
- Propriétaire
- Autres :
- Schémas
- Locataire :

Agence :

Méthode utilisée :

- Test à l'eau
- Test au colorant
- Test à la fumée

Type de réseau :

maître Renard Fern
Marcelle (Sainte)
Huissier de just
tel 05-46 32 04 98

Caractéristiques de l'habitation :

- Type de bâtiment :
- Occupation du bâtiment : non
- Index compteur : 213 m³
- Présence de documents permettant de déterminer l'implantation et les caractéristiques du système ?
Si oui, lesquels ?

- Habitation alimentée en eau lors de la visite : oui
- Présence d'un captage d'eau sur la parcelle : non
- Présence d'un clapet anti-retour : oui
- Présence d'un poste de refoulement : non
- Existence d'installations spécifiques : non
Si oui, lesquelles ?

Vérification du raccordement des eaux usées :

- Présence d'un accès au branchement accessible :
 - Si oui, de quel type ? Siphon disconnecteur Boîte de branchement Regard et/ou T
 - Si oui, où se situe t-il ? *devant porte entrée sur trottoir*
- Présence d'un évent en point haut du réseau EU : *oui*
- Ecoulement correct : *oui*



	Nombre	Conformité	Commentaires
WC	3		
Salle de bains	3		
Cuisine	3		
ETAGE 1			
WC	1	<i>oui</i>	
Salle de bains	0		
Cuisine	0		
ETAGE 2			
WC	1	<i>oui</i>	
Salle de bains	1	<i>oui</i>	
Cuisine	1	<i>oui</i>	
Cellier	1		
REZE			
WC	0		
Salle de bains	0		
Cuisine	0		

Observations :

Vérification du raccordement des eaux pluviales :

- Présence d'un collecteur au droit de l'habitation :
- Habitation raccordée : *oui*
 - Si oui, présence d'un accès :
 - Si oui, où se situe t'il ? : *Trottoir*
- Diamètre et matériau du branchement : *2mg.*
- Eaux pluviales séparées des eaux usées : *oui*
- Etat du raccordement : *correct*
- Présence d'un récupérateur d'eau de pluie : *non*

Détail des éléments contrôlés :

	Nombre	Conformité	Commentaires
Gouttière	2	<i>oui</i>	<i>1 sur trottoir vers camion</i>
Bande siphonnée			<i>1 dans le jardin derrière maison</i>
Grille			
Drainage			
Infiltration dans le sol			
Trap plein puis			
Autre			

Observations :

gouttière côté Jardin (descrite inexistant)



Photos des installations :

Conclusion de la visite :

Raccordement conforme Raccordement non conforme

Description des anomalies :

Remarques :

- Le client ou son représentant certifie qu'il a donné accès à tous les points d'eau à SAUR et que la liste des points d'eau ci-dessus est exhaustive.
- Ce rapport est valable sous réserve qu'aucun ouvrage de décantation, de type fosse ou bac à graisse ou filtre, non signalé ou enterré ne demeure raccordé au réseau public d'assainissement collectif et qu'aucune gouttière ou installation de pompage d'eaux pluviales ou de nappe, non signalée ou enterrée ne demeure raccordée au réseau d'eaux usées public d'assainissement collectif.
- Le bon fonctionnement du branchement n'est, quels que soient les résultats du contrôle, pas garanti en cas d'utilisation anormale des installations (en particulier introduction d'objets ou de substances risquant de provoquer une obturation totale ou partielle) ou de vice caché. Le contrôle ne porte pas, par ailleurs, sur la conformité des installations privées (étanchéité, siphon, contre pente ...). La responsabilité de la SAUR en matière d'assainissement ne peut se trouver engagée à la suite de dysfonctionnements survenant pour des causes imprévisibles après la transaction immobilière.
- Ce présent rapport ne sera pas opposable si des infractions venaient à être décelées ultérieurement à l'occasion des contrôles réalisés. Le propriétaire s'exposerait alors à la mise en action des voies de droit prévues par la réglementation.
- Ce document certifie l'état de l'installation lors de la visite. La durée de validité du présent contrôle est limitée à trois ans.
- Nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance des anomalies cochées ci-dessus et de réaliser les modifications nécessaires pour mettre en conformité vos installations dans les plus brefs délais à compter de la date du contrôle.
- Le client certifie avoir pris connaissance des rappels réglementaires et des informations évoquées précédemment. Il certifie sur l'honneur que l'installation :
 - Ne dispose pas d'assainissement individuel
 - Dispose d'un assainissement individuel

Fait à : 30 Jean-Dy
 Le : 28 06 21
 Signature Demandeur :

Signature Contrôleur : *FERRARI P*


